

N° 2025/590

DATE DE CONVOCATION

Le 20 mars 2025

OBJET :

MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS
DES EMPLOIS
PERMANENTS -
CREATION D'EMPLOI

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 14

Votants : 18

Le Maire certifie avoir fait afficher
aujourd'hui, à la porte de la Mairie,
le compte rendu de la délibération ci-
contre et qu'il n'a été fait aucune
observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 25 mars 2025

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Véronique PETIT, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Christophe VIGIER

Procurations : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Mme Véronique PETIT, Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR

Excusés : Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM, Monsieur Xavier COQUENTIN

Absents : Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Katya SCHMITT,

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

oo oo oo oo oo oo oo

Madame Isabelle SUEUR, adjointe aux affaires générales, sociales et familiales et à l'enfance rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,
- le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Vu le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de créer les emplois permanents ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs suite aux différents départs et arrivées opérés sur la commune ;

Madame Isabelle SUEUR propose à l'assemblée :

La création des emplois suivants :

- Attaché pour assurer les missions de DGS à temps complet
- Technicien principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions de responsable du service Urbanisme à temps complet
- Technicien principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de responsable des services techniques à temps complet
- Adjoint administratif pour assurer les missions de secrétaire du service technique et urbanisme à temps complet
- Adjoint technique pour assurer les missions de responsable CTM
- Adjoint technique pour assurer les missions de chef d'équipe espaces verts à temps complet
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de chef d'équipe bâtiment/voirie à temps complet
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent polyvalent au sein des services techniques
- Adjoint technique pour assurer les missions d'agent polyvalent au sein des services techniques (x5) à temps complet
- Brigadier-chef principal pour assurer les missions de policier municipal à temps complet
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de responsable des services à la population à temps complet
- Adjoint administratif pour assurer les missions d'agent d'accueil et état-civil à temps complet
- animateur pour assurer les missions de responsable du service Enfance/Scolaire à temps complet
- Adjoint technique pour assurer les missions agent de restauration et entretien des bâtiments (x4) à temps complet
- ATSEM principal de 1^{ère} classe pour assurer les missions d'ATSEM
- ATSEM principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'ATSEM (x2) à temps complet
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'ATSEM à temps complet
- Adjoint d'animation pour assurer les missions de directeur ALSH à temps complet
- Adjoint d'animation pour assurer les missions de directeur adjoint ALSH
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'animateur
- Adjoint d'animation pour assurer les missions d'animateur (x6) à temps complet
- Adjoint d'animation pour assurer les missions d'animateur à temps non-complet 8/35^{ème} x2
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'assistante aux affaires générales Maire et DGS à temps complet
- Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe afin d'assurer les missions de responsable RH/finance à temps complet
- Adjoint administratif pour assurer les missions de gestionnaire rh/compta à temps complet

- Rédacteur pour assurer les missions de chargé de communication et évènementiel à temps complet
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent polyvalent au sein des services administratifs à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour :

- Filière : administratif
- Cadre d'emplois : Attaché territorial
- Catégorie : A
- Grade : Attaché
- Nouvel effectif : 1

- Filière : administratif
- Cadre d'emplois : Rédacteur territorial
- Catégorie : B
- Grade : Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- Nouvel effectif : 2

- Filière : administratif
- Cadre d'emplois : Rédacteur territorial
- Catégorie : B
- Grade : Rédacteur
- Nouvel effectif : 1

- Filière : administratif
- Cadre d'emplois : Adjoint administratif territorial
- Catégorie : C
- Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Nouvel effectif : 1

- Filière : administratif
- Cadre d'emplois : Adjoint administratif territorial
- Catégorie : C
- Grade : Adjoint administratif
- Nouvel effectif : 3

- Filière : Médico-Social
- Cadre d'emplois : ATSEM
- Catégorie : C
- Grade : ATSEM principal de 1^{ère} classe
- Nouvel effectif : 1

- Filière : Médico-Social
- Cadre d'emplois : ATSEM
- Catégorie : C
- Grade : ATSEM principal de 2^{ème} classe
- Nouvel effectif : 2

- Filière : Police municipale
- Cadre d'emplois : Agent de police municipal
- Catégorie : C
- Grade : Brigadier-chef principal de police municipal
- Nouvel effectif : 1

- Filière : technique
- Cadre d'emplois : Technicien territorial
- Catégorie : B
- Grade : technicien principal de 1^{ère} classe
- Nouvel effectif : 1

- Filière : technique
- Cadre d'emplois : Technicien territorial
- Catégorie : B
- Grade : technicien principal de 2^{ème} classe
- Nouvel effectif : 1

- Filière : technique
- Cadre d'emplois : Adjoint technique territorial
- Catégorie : C
- Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Nouvel effectif : 3

- Filière : technique
- Cadre d'emplois : Adjoint technique territorial
- Catégorie : C
- Grade : Adjoint technique
- Nouvel effectif : 11

- Filière : Animation
- Cadre d'emplois : animateur territorial
- Catégorie : B
- Grade : animateur
- Nouvel effectif : 1

- Filière : Animation
- Cadre d'emplois : Adjoint d'animation territorial
- Catégorie : C
- Grade : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Nouvel effectif : 2

- Filière : Animation
- Cadre d'emplois : Adjoint d'animation territorial
- Catégorie : C
- Grade : Adjoint d'animation
- Nouvel effectif : 10 dont 2 à temps non complet 8/35^{ème}

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE de créer les emplois et d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, au chapitre et aux articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#